

Stage de préparation à l'installation (SPI)

RS22 · RS · Publiée

L'essentiel

Formacode(s)	13250
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS DES METIERS DE MOSELLE	18572204800153	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	18974011100019	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	13000583800011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	13002793100018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	13002607300010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	13002794900010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION CORSE	13002804600014	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE	13002068800011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	13002374000439	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs22-stage-de-preparation-a-l-installation-spi/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le SPI s'adresse à tous les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise artisanale des secteurs de l'alimentation, des services, du bâtiment et de la fabrication. Il concerne également les conjoints collaborateurs ou auxiliaires familiaux du dirigeant d'entreprise artisanale.

Le SPI a pour objectif de favoriser la pérennité des entreprise en création/reprise, en accompagnant leurs créateurs afin de :

- Préparer le projet de création/reprise d'entreprise artisanale,
- Appréhender de façon concrète les missions et responsabilités du dirigeant d'entreprise artisanale

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Conformer son projet d'installation aux contraintes juridiques, fiscales et sociales du secteur artisanal,
- Procéder administrativement à la création/reprise d'une entreprise artisanale,
- Mesurer les rôles et missions du dirigeant d'entreprise,
- Collecter les informations concourant à une meilleure perception de son marché, de son environnement,
- Mobiliser les différents outils et dispositifs nécessaires au pilotage d'une entreprise artisanale,
- Mettre en place des outils de suivi de l'activité et de gestion comptable,
- Anticiper le volet fiscal et social de son activité (TVA, impôts, déclaration de bénéfices, cotisations des travailleurs non-salariés, etc)
- Conformer l'entreprise aux exigences réglementaires de son secteur d'activité en matière d'assurance, de respect de l'environnement, de conditions de travail et d'exercice,
- Développer ses compétences de chef d'entreprise : se former, s'informer, se construire un réseau de correspondants ressource (chambres de métiers et de l'artisanat, organisations professionnelles, etc)
- Embaucher un salarié ou un apprenti, procéder au recrutement, contractualiser l'embauche.

La totalité des compétences sont évaluées de manière combinatoire, à savoir :

- Conformité du projet de création/reprise d'entreprise avec la réglementation,
- Viabilité et maturité du projet,
- Adéquation homme/projet

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Loi n°82-1091 du 23/12/1982"" , ""Décret n°83-517 du 24 juin 1983""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/22/>